



# L'ENTRE-NEWS

La lettre aux viticulteurs #16

## LE DIGITAL S'INSTALLE DANS LE QUOTIDIEN DES ACTEURS DU VIGNOBLE

*Avec une note globale de 47 points sur 100, le digital est bien entré dans le quotidien des acteurs du vignoble français et suscite leur intérêt, même si des zones de progrès et des disparités demeurent sur l'ensemble des étapes, selon le baromètre de Vin & Société.*

En collaboration avec le Crédit Agricole, Vin & Société, qui représente les 500 000 acteurs de la filière vigne et vin, a réalisé le premier baromètre des usages numériques de la filière. Il repose sur une enquête faite à partir de 1000 répondants comprenant 90% d'exploitations viticoles (taille moyenne des exploitations entre 6 et 25 hectares et moyenne d'âge à 49 ans), 7% de caves coopératives et 3% de négociants. Il en ressort trois enseignements principaux.

### LES TROIS ENJEUX DU DIGITAL

Les acteurs de la filière perçoivent bien ce que le digital peut leur apporter pour remplir trois objectifs : communiquer sur leurs exploitations et leurs vins (75%), vendre leurs vins (58%) et optimiser le travail dans les vignes et au chai (35%). Preuve de l'intérêt que le digital suscite, plus de la moitié (56%) des répondants déclarent vouloir se former au digital. Les acteurs souhaitent pouvoir mieux maîtriser la communication sur les réseaux sociaux (53%), mieux connaître les outils numériques dans la vigne et dans le chai (44%), les pratiques viticoles ayant un impact sur l'environnement (35%) et la gestion des logiciels graphiques et de retouche photos (31%), et enfin apprendre à mieux développer leur site de e-commerce (29%).

### DES DISPARITÉS SELON LES ACTIVITÉS ET SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Avec un score de 40 pts/100, la viticulture paraît comme l'activité la moins « digitalisée ». Plusieurs explications : investis-

sements parfois lourds pour de petites exploitations, acteurs qui se sentent moins concernés par le numérique et manifestent plus d'intérêt pour les enjeux environnementaux, etc. À noter que seulement 46% des répondants ont une connexion internet dans leurs vignes et dans leurs bureaux. Un réel enjeu du maillage de l'infrastructure internet en France est à prendre en compte pour pouvoir développer les activités numériques.

La taille des exploitations est également une variable importante en matière de digitalisation : les exploitations de plus de 50 hectares ont un score moyen de 56 pts/100, celles comprises entre 26 et 50 hectares affichent un score de 50 pts/100, celles comprises entre 6 et 25 hectares ont un score de 44 pts/100. Les exploitations de moins de 5 hectares ont le score le plus faible, à 37 pts/100.

### DES FREINS À LA DIGITALISATION

Le baromètre Vin & Société sur les usages numériques permet également de comprendre les freins existants à la digitalisation : le manque de temps est cité par tous les acteurs de la filière. Le manque de ressources financières arrive en 2<sup>e</sup> position. Autre élément révélateur : un quart des répondants ne perçoit pas l'intérêt du digital dans leurs activités. Vin & Société y décèle la nécessité d'engager des actions en matière de formation.

## ACTUALITÉ

**Le Crédit Agricole Alsace Vosges investit 60 millions d'euros dans la démolition puis la reconstruction de son siège social**

Pour répondre aux enjeux environnementaux et offrir à ses collaborateurs un cadre de travail modernisé, le Crédit Agricole Alsace Vosges va démolir puis reconstruire son siège social situé place de la gare à Strasbourg.

Le nouveau bâtiment de 14 000 m<sup>2</sup> s'intégrera pleinement à son environnement et sera également écologiquement responsable. La démolition de ce site emblématique sera lancée à l'automne. Après un concours entre plusieurs cabinets d'architectes locaux de renommée internationale, c'est le cabinet Denu & Paradon qui a été retenu.

*« 60 millions d'euros seront investis dans ce projet d'ampleur. La grande majorité des travaux sera conduite par des entreprises implantées en Alsace et dans les Vosges, signe de notre ancrage local très fort et de notre attachement à contribuer au développement de l'économie du territoire. »*

Gérald Grégoire, Directeur général du Crédit Agricole Alsace Vosges.

Sur la durée des travaux, les clients de l'agence située Place de la Gare retrouveront leur conseiller dans une agence strasbourgeoise à proximité.

En attendant de pouvoir retrouver leurs nouveaux locaux au 2<sup>d</sup> semestre 2025, les collaborateurs déménageront en direction de l'Archipel, le quartier d'affaires européen de Strasbourg.

## FOCUS

Le Crédit Agricole est  
partenaire de Bienvenue  
à la Ferme



En renouvelant sa convention de partenariat auprès de la Chambre d'agriculture et du réseau Bienvenue à la Ferme, le Crédit Agricole Alsace Vosges consolide son soutien au développement des circuits courts.

Cet accompagnement se matérialise de différentes façons : un soutien financier pour l'ensemble des opérations de communication de Bienvenue à la Ferme, des tarifs avantageux sur la location de TPE, et surtout l'organisation de réunions d'information et de formations articulées autour de la monétique ou du commerce en ligne.

Partenaire naturel du monde agricole et de son développement, le Crédit Agricole Alsace Vosges est heureux de mettre son savoir-faire à la disposition des agriculteurs et de les conseiller dans le choix de leurs solutions d'encaissement.

Marque des Chambres d'agriculture qui rassemble près de 8000 fermes partout en France, Bienvenue à la Ferme accompagne depuis plus de 30 ans les agriculteurs dans leurs démarches de circuits courts et d'agritourisme.

# ACCIDENTS CLIMATIQUES : S'ASSURER OU NON, QUELLES DIFFÉRENCES ?

*La protection face aux événements climatiques affectant l'agriculture est devenue une nécessité qui s'est imposée à tous à la suite des épisodes dramatiques des dernières années. L'assurance y joue un rôle clé.*

Actuellement, deux dispositifs coexistent pour indemniser les pertes de récoltes : le fonds des calamités agricoles, réservé à l'arboriculture et aux prairies, et l'assurance récoltes, qui peut certes couvrir toutes les cultures mais qui s'est surtout développée en grandes cultures et en viticulture.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la loi sur la réforme de l'assurance récoltes va s'appliquer. Toutes les cultures pourront désormais être indemnisées par l'État, à hauteur de 45% des pertes au-delà d'une franchise qui devrait avoisiner les 30% pour les prairies et l'arboriculture, et les 50% pour la viticulture et les grandes cultures. Les agriculteurs pourront choisir de se contenter de cette garantie ou de la compléter par une assurance récoltes ou prairies.

Avec cette réforme, quelles seront les différences entre un agriculteur assuré et un agriculteur non assuré ?

Exemple concret avec une perte de 70% en grandes cultures :

- Si l'agriculteur a souscrit une assurance avec une franchise à 25%, il sera indemnisé de 45% du capital (c'est-à-dire 70% de perte moins 25% de franchise = 45% d'indemnisation).
- Si l'agriculteur n'est pas assuré, il sera indemnisé de 9% du capital (c'est-à-dire 70% des pertes moins 50% de franchise = 20% de quotité indemnisable, au taux de 45% offert par les pouvoirs publics, soit 9% du capital).

Source : Pleinchamps

Fort de son expertise en assurances climatiques, le Crédit Agricole est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous proposer la solution adaptée à votre situation et à votre activité.



## AGENDA



Retrouvez-nous à la Foire aux Vins le 28 juillet 2022  
pour une conférence débat sur le thème  
« Les nouvelles tendances de consommation du vin »

par Jean Marie CARDEBAT,

Professeur et Maître de conférence à l'Université de Bordeaux  
et Président de l'Association Européenne des économistes du vin.

RETROUVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE  
03 88 24 67 68 \*



INTERNET  
[www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/agriculteur.html](http://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/agriculteur.html)\*\*

\* Numéro non surtaxé. \*\* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecoq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg, 437 642 531 RCS Strasbourg, Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages. Imprimé à Domont par l'imprimerie Duplilprint en juin 2022.



AGIR CHAQUE  
JOUR DANS VOTRE  
INTÉRÊT ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ



ALSACE VOSGES